Locataire qui amene everit

Par Claude01

Bonjour

Mon locataire amène des éverite en amiante dans parties communes de ma maison qui est divisé en deux appartements.
comment lui faire enlevées ?
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous lui adressez un courrier RAR pour qu'il débarasse ces matériaux dangereux en respectant strictement la règlementation.

Vous pouvez porter plainte pour empoisonnement sur la base de l'article 221-5 du code pénal.

Etes vous certain qu'il y a bien de l'amiante ?

Par Claude01

merci de votre réponse.
c'est des éverite en amiante .
c'est pas du PVC les éverites en general elles sont en amiante .
on peut les reconnaitre comment
merci

Par yapasdequoi

Tout dépend de la provenance. Si ce sont des matériaux neufs, il n'y a pas d'amiante. La commercialisation de l'amiante est interdite depuis 1997.
Votre locataire travaille dans le BTP ? Il fait quoi avec ces panneaux ?

Par Claude01

non il travaille à la poste .
il veut réparer une cabane que lui prête gratuitement .
merci

Par yapasdequoi

Alors restez prudent dans votre courrier RAR. EMettez des doutes et demandez lui de vous prouver que ces panneaux ne contiennent pas d'amiante, faute de quoi vous porterez plainte pour pollution et empoisonnement des habitants de la maison.